



INDEMNITÉ DE MALADIE APRÈS 3 ANNEÉ D'ARRÊT

Par **cacetof**, le **18/04/2011** à **16:44**

Bonjour après 3 ans de congé parental et donc sans revenu de mon employeur, je devrais reprendre le travail début Mai, mais je suis en pleine dépression nerveuse car pendant ces 3 années je me suis occupé de mon enfant qui est très lourdement handicapé ce qui m'a fait tomber dans une terrible dépression et je ne peut pas aujourd'hui reprendre mon travail. Est ce que si je m'arrête en maladie étant donné que mes fiches de paie sont a zéro depuis 3 années je peut prétendre a une indemnisation journalière vis a vis de l'assurance maladie

Par **P.M.**, le **18/04/2011** à **19:06**

Bonjour,
Normalement, vous aurez droit aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale et je vous propose [ce dossier](#)